

**Arrêté ministériel portant désignation du Président et du Vice-Président du jury chargé d'évaluer le test d'orientation du secteur de la santé**

**A.M. 30-05-2013**

**M.B. 03-07-2013**

***Modification :***

**A.M. 10-10-2013 - M.B. 23-01-2014**

Le Ministre de l'Enseignement supérieur,

Vu le décret du 31 mars 2004 définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et refinançant les universités, articles 50bis, § 1<sup>er</sup>, alinéas 3 et 5, inséré par le décret du 23 mars 2012;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 2 mai 2013 relatif au test d'orientation du secteur de la santé et aux activités préparatoires aux études de médecine, article 3, alinéa 1<sup>er</sup>;

Considérant la proposition faite par le Collège des Doyens des Facultés de Médecine des universités habilitées à organiser et organisant des études de premier cycle en sciences médicales,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Sont désignés Président et Vice-président du jury chargé d'évaluer le test d'orientation du secteur de la santé :

Président : M. Gustave MOONEN, Doyen émérite de la Faculté de Médecine de l'Université de Liège.

*Modifié par A.M. 10-10-2013*

Vice-président: M. Robert MÜLLER, Doyen émérite de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de l'Université de Mons.

**Article 2.** - Le présent arrêté entre en vigueur le 28 mai 2013.

Bruxelles, le 30 mai 2013.

J.-Cl. MARCOURT